

CONSEIL DE L'U.F.R. DROIT

Séance du 05/06/2025

Délibération 69

Délibération

Objet : Avis du Conseil de l'U.F.R. Droit sur la validation de la Convention de délocalisation entre l'Université Paris 8 et l'Université royale de Droit et des sciences économiques de Phnom Penh

Sur le rapport du Directeur et du Responsable administratif et financier, le Conseil de l'U.F.R. Droit

DELIBERE

Article 1 : Le Conseil de l'U.F.R. Droit approuve la validation de la Convention de délocalisation entre l'Université Paris 8 et l'Université royale de Droit et des sciences économiques de Phnom Penh

Votants :

Christophe LACHIEZE (rang A), Anissa HACHEMI (rang A), Maxime TOURBE (rang A), Sophie MOLINIER (rang B), Agnès GAUTIER-AUDEBERT (rang B), Vincent TOMKIEWICZ (rang B), Lorraine de BOUCHONY (PERSONNALITE EXTERIEURE), Arnaud DEGIOANNI (PERSONNALITE EXTERIEURE), Nadège GROSBOS (PERSONNALITE EXTERIEURE), Edouard OURY (USAGER), Meltem DEMIR (USAGER), Exaucé MALUNDA (USAGER), Marie Robin (USAGER) Narjisse BOUKRAA (BIATSS), Martine THIERRY (BIATSS).

Dont Pouvoirs : 1

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

ABSENTS/EXCUSES : 3

La R.A.F. DE L'UFR droit
Amina KALAFATE

Le Directeur de l'U.F.R. Droit
Benoit HABERT



UNIVERSITE PARIS 8
UFR DE DROIT
DIRECTION
Tél : 01 49 40 66 32
2, rue de la Liberté
93026 Saint-Denis cedex